



REGARD SUR LE BOISÉ

Office des Producteurs de bois de la Gatineau

276, rue Principale Sud Maniwaki (Québec) J9E 2A6 Tél.: 819 449-6649

infos@opbg.ca • www.opbg.ca

VOLUME 33

NUMÉRO 1

AVRIL 2026

CONVOCATION À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 2026

À L'INTÉRIEUR



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2026

Je suis ravi de vous inviter à participer à l'assemblée générale annuelle 2026 de l'OPBG, qui se déroulera en présentiel à la salle municipale de Messines.

- En plus des points obligatoires à l'ordre du jour, nous aurons quelques invités présents pour vous informer sur les sujets d'actualité concernant la forêt privée de la vallée de la Gatineau et d'autres régions du Québec.
- De plus, nous organiserons un tirage au sort parmi les producteurs présents à l'assemblée.

Nous espérons vous voir nombreux à cet événement important !

2025 : LA CRISE FORESTIÈRE EST EN OUTAOUAIS

2025 a été la pire année de mise en marché du plan conjoint depuis la crise de 2008. Après une année prometteuse en 2024 où nous avons retrouvé un certain élan, 2025 marque un retour en arrière. La fermeture de Domtar Maniwaki au début de l'année, suivie d'une seconde fermeture durant l'été, a été un coup dur. Les enjeux liés aux droits compensateurs et antidumping appliqués sur le bois d'œuvre résineux ont eu des répercussions concrètes sur nos vies et l'aménagement de nos forêts. L'environnement des affaires est affecté alors que nous devrions mobiliser les propriétaires pour récolter les peuplements touchés par la tordeuse.

C'est donc notre région qui souffre le plus en raison des fermetures. Cela résulte principalement de la dégradation de notre structure industrielle au fil des ans. Depuis la fermeture de Fortress en 2019, six autres usines de sciage, qui étaient des clients de l'Office, ont fermé définitivement ou temporairement. La situation est difficile, surtout quand on se rappelle que l'Outaouais était autrefois la capitale mondiale du papier journal au début du 20e siècle. Aujourd'hui, dans la zone du plan conjoint de la vallée de la Gatineau, il ne reste plus que l'usine de panneaux de Bois-Franc.

Du côté de l'usine de panneaux, nous entendons de nombreuses rumeurs concernant de potentielles fermetures. Si cela devait se produire, l'Office vous en informera. Nous avons des discussions régulières avec l'usine et il nous a été indiqué qu'aucune fermeture n'est prévue pour 2026. Des projets d'amélioration de l'usine sont en cours de discussion, mais rien n'est encore confirmé.

LES DOSSIERS DE 2026

L'année 2026 s'annonce difficile, car cet hiver, l'Office n'aura pas réussi à établir un marché durable pour le résineux tel que le sapin, l'épinette et le pin gris. Bien que des tests aient été effectués sur certains marchés, la distance et le faible volume commercialisable entravent la vente de ce type de bois.

Il est important de souligner qu'en raison des tarifs douaniers américaines, toutes les usines subissent les conséquences du ralentissement des ventes vers le marché américain. Même celles qui ne commercialisent pas aux États-Unis se retrouvent avec un surplus de bois sur les marchés canadiens. Les usines du groupe Crête, qui représentent le marché le plus proche de notre plan conjoint, ont également dû arrêter leur production, ce qui limite leur capacité d'achat de fibre pour l'hiver 2025-2026.

L'Office continue d'échanger avec le groupe Crête afin de parvenir à un accord pour expédier à nouveau les bois de Sapins, épinettes et les pins gris vers Ferme-Neuve dans la seconde moitié de 2026.

Du côté de l'usine de Bois-Franc, l'Office et l'usine se sont mis d'accord pour une augmentation des quantités de bois à vendre par rapport à 2025. Cependant, malgré cette hausse significative des volumes, nous devons respecter une contingence.

De plus, certaines usines de sciage de bois franc sont en cours de redémarrage à Mont-Laurier, dans les Hautes-Laurentides. Les marchés de pin rouge durant l'automne et l'hiver peuvent également être envoyés vers le sciage à l'usine de Lauzon de Thurso. Ces opportunités vous permettront de rester actif dans vos boisés et de vous repositionner vers les marchés de résineux lorsque les conditions s'amélioreront.

Comme un investisseur qui diversifie son portefeuille, le forestier doit également valoriser ses ressources en fonction des marchés disponibles.

Yvon Parker, Président

T
N
E
S
I
D
E
S
P
R
É
S
I
D
E
N
T

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

AVIS DE CONVOCATION AVRIL 2026

À tous les propriétaires de boisés visés par le
plan conjoint des producteurs de bois de la
vallée de la Gatineau

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à participer à la 64^e
assemblée générale annuelle du plan conjoint
des producteurs de bois de la vallée de la
Gatineau qui se tiendra :

Endroit : Salle municipale de Messines
70, rue Principale Messine
(QC) J0X 2J0

Date : **Mercredi, le 29 avril 2026**

Heure : 9h00 Inscription
9h30 Début de l'assemblée

Les sujets traités au cours de cette assemblée
sont détaillés dans l'ordre du jour ci-joint.

Les propriétaires inscrits au fichier des
producteurs lors de l'envoi de cet avis pourront
participer aux différents votes de l'assemblée
pourvu qu'une preuve de propriété (compte de
taxes municipales et/ou contrat d'achat) soit
fournie par ceux-ci lors de l'inscription.

Cordiales Salutations,

Simon Forget Allaire, ing.f.
Secrétaire et directeur général.

ORDRE DU JOUR 29 AVRIL 2026

- 1.Ouverture
- 2.Procédure d'assemblée
- 3.Avis de convocation
- 4.Ordre du jour
- 5.Message du Président
- 6.Adoption du procès-verbal de l'assemblée
générale du 23 avril 2025
- 7.Adoption du rapport financier 2025
- 8.Nomination d'un auditeur comptable
- 9.Approbation du rapport d'activités 2025
- 10.Allocution des invités :
Gaétan Boudreault, président FPFQ
Éric Dubé, OPBG
- 11.Élection des administrateurs sortants :

Secteur #2 M. Pierre Bénard
Secteur #3 M. Simon Allen
Secteur #6 M. Yvon Parker

N.B. Les candidats intéressés doivent remplir la
fiche de mise en candidature et satisfaire aux
conditions prévues (voir à la page suivante).

- 12.Résolutions
- 13.Divers
- 14.Tirage
- 15.Levée de l'Assemblée

OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

Signature du candidat/candidate

PÉRIODE DE DÉGEL- CONTINGENTS 2026

Comme chaque année, le ministère des Transports et de la mobilité durable décrète une période de dégel et limite les charges sur les camions. La période de dégel varie selon les régions et est répartie en trois zones pour 2026 :

ZONE 1

**DU 16 MARS
AU 15 MAI**

**SUD DE
L'OUTAOUAIS
JUSQU'AU PONT
DE LA RIVIÈRE
PICANOCK**

ZONE 2

**DU 23 MARS
AU 22 MAI**

**PONT DE LA
RIVIÈRE
PICANOCK
JUSQU'AU PARC
DE LA VÉRENDRYE
INCLUSIVEMENT**

ZONE 3

**DU 30 MARS
AU 29 MAI**

**ABITIBI ET
NORD DES
ZONES 1 ET 2**

Selon l'évolution des conditions météorologiques, le début et la fin de la période de restriction des charges peuvent être devancés ou retardés. Les dates indiquées reflètent la situation au moment de la publication.

Les producteurs qui ne pensent pas pouvoir compléter en totalité ou en partie leur contingent doivent en aviser l'Office **AU PLUS TARD LE 1^{er} JUILLET 2026**. Le producteur doit alors compléter la demande d'annulation ou de modification du contingent 2026 disponible au bureau de l'Office.

Le producteur qui omettrait d'aviser l'Office de son intention de ne pas produire son contingent dans le délai prévu pourrait se voir imposer une réduction de son contingent pour l'année suivante, en vertu du règlement de contingentement. Cette disposition vise à redistribuer les volumes non produits le plus rapidement possible entre les producteurs actifs et favoriser une meilleure planification des livraisons.

DE L' AIDE DIRECTE POUR LA FORÊT PRIVÉE



Un consensus se dégage à propos du caractère cyclique de l'industrie forestière : que les montagnes soient « russes », « américaines » ou « naturelles » (insectes, feux de forêt, chablis), le secteur se remet toujours sur les rails à condition d'obtenir les mesures d'aide appropriées.

Jusqu'à présent, les aides sectorielles ont ciblé les industriels et les travailleurs : programmes de requalification des compétences, baisse des redevances, soutien de la récolte de biomasse en forêt publique,

crédits et prêts avantageux à la grande industrie, congé temporaire de cotisations salariales, aide à la diversification des marchés. Au contraire, les 31 100 producteurs forestiers reçoivent très peu d'aide directe pour faire face à la crise. Corrigeons le tir. C'est une question d'équité, surtout qu'en raison de leur statut de travailleur autonome, ils ne bénéficient que trop rarement de quelconques formes de sécurité sociale. Et c'est sans compter le coût de la machinerie et des opérations financées à la banque qui a explosé ces dernières années! Quel bois transformera l'industrie forestière si les producteurs tombent un à un?

Lors de la dernière crise forestière débutée en 2006, les volumes récoltés en forêt privée ont fondu de moitié en l'espace de trois ans. Or, il aura fallu huit années supplémentaires afin de revenir au niveau de récolte précédente. En tout et pour tout, c'est l'équivalent de trois années de récolte qui a été anéanti. Cela a constitué une perte de centaines de millions de dollars pour les producteurs et des milliards pour l'ensemble du secteur. Veut-on s'en priver encore?

Il est encore temps pour les élus des différents paliers d'aider spécifiquement les producteurs forestiers à traverser cette crise. Le fédéral doit d'abord reconnaître l'apport de la forêt privée afin que les producteurs puissent être éligibles aux promesses de soutien sectoriel du premier ministre Carney. La négociation avec les États-Unis d'une entente sur le bois d'œuvre exemptant la forêt privée ne ferait pas de mal non plus. Le premier ministre Legault pourrait quant à lui adopter un crédit d'impôt pour soutenir la récolte de bois en forêt privée. S'il ne peut délier les cordons de la bourse, il pourrait protéger nos marchés sans dépenser un sou en réglant le dossier de la résidualité.

Quant au palier municipal, j'apprécie les interventions de M. Jacques Demers, de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), dans sa défense des intérêts des quelques 200 communautés forestières touchées par la crise. Je l'invite par le fait même à prendre la défense de tous les producteurs forestiers qui participent à la cagnotte municipale en incitant les élus à abaisser les taxes des immeubles forestiers et en harmonisant leur réglementation sur les activités forestières.

Chers élus des trois paliers gouvernementaux, ce n'est pas la charité que nous demandons, mais simplement un coup de pouce pour survivre dans cet environnement d'affaires particulièrement éprouvant. C'est seulement ainsi que nous pourrons continuer d'assurer notre rôle stratégique dans la gestion durable des forêts privées.

Gaétan Boudreault

Producteur et président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec

LES EFFETS DE L'ÉPIDÉMIE DE TORDEUSES DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE (TBE) SUR LA PRODUCTION D'HUILES ESSENTIELLES (HE) DE SAPIN BAUMIER

ARTICLE DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE POUR LES PROPRIÉTAIRES DE FORÊTS PRIVÉES DE L'OUTAOUAIS

La production des huiles essentielles au Québec, n'est pas un domaine de fortes communications, car il n'y a pas de regroupement ou d'association de producteurs ou d'acheteurs. Je trouve que c'est quand même important d'informer les propriétaires forestiers de l'Outaouais des conséquences et des effets à long terme de l'épidémie actuelle de TBE sur la production des huiles essentielles, puisque l'entreprise Branches d'Or de Messines a traité de 2016 à 2024, 13 260 tonnes de branches de résineux provenant de chantiers des forêts privées. Le tableau qui suit résume les rendements sur 5 ans de la production d'huiles essentielles de sapin baumier.

	TONNES DE BRANCHES DE SAPIN TRAITÉES	KG D' HE DE SAPIN PRODUIT	RATIO : KG HE PAR TONNE DE BRANCHES DE SAPIN
2020	1 263	4 921	3,90
2021	1 744	6 620	3,80
2022	1 043	3 793	3,64
2023	1 818	6 264	3,45
2024	1 224	4 250	3,47

Les chiffres du tableau proviennent de productions standards, avec les mêmes équipements forestiers et la même machinerie pour broyer les branches directement sur les lieux des opérations forestières. Le processus complet est certifié biologique par *Écocert Canada*, c'est-à-dire qu'on peut retrouver l'endroit de cueillette, le producteur, les employés, les dates, la machinerie forestière utilisée, les équipements pour déchiqeter et transporter le matériel, l'alambic, les rendements, l'inventaire et les acheteurs.

Analyse des résultats et constats

Il y a une baisse de rendement pour les années 2021, 2022 et 2023, avec une stabilisation pour l'année 2024. De 2020 à 2023, la baisse de rendement est de 0,45 kg d'HE par tonne de branches de sapin, ce qui représente une baisse de 12 %. En argent, sur une base annuelle moyenne et un prix du marché moyen à 75 \$ le kg d'huiles essentielles de sapin, on a une perte de revenus de 46 800 \$ par année.

Il faut comprendre que les huiles essentielles se trouvent en majorité dans les aiguilles des résineux. Il n'y a que très peu de production d'huiles essentielles dans les branches, l'écorce ou la fibre de bois. Comme on sait que la TBE se nourrit des jeunes pousses, il n'est pas étonnant de constater la baisse de rendement.

Recommandations

On pense que les effets négatifs vont se perpétuer encore pour 5 à 10 ans. Que les rendements moyens des années 2023 et 2024 deviendront la nouvelle norme de productivité et qu'il faudra faire avec, en essayant d'ajuster les coûts de récolte des branches et le prix de vente des huiles essentielles de sapin. Même s'il n'y a pas de moyens fiables pour vérifier, il est raisonnable de penser que les effets sont semblables partout au Québec.

Il est aussi raisonnable de penser qu'il y a aussi une baisse de rendement dans l'épinette blanche selon les rapports visuels des peuplements de certains forestiers.

BILAN 2025

La mise en marché des bois de l'Office pour l'année 2025 se chiffre à 69 866 mètres cubes solides (m3s) comparativement à 117 161 m3 en 2024. La répartition des volumes s'établit de la façon suivante :

SECTEUR D' UTILISATION	2025 (M³)	2024 (M³)	DIFFÉRENCE	%
PÂTE FEUILLUS	2 612	10 451	-7 839	-75%
SCIAGE FEUILLUS	2 739	2 663	+76	+2.9%
SCIAGE RÉSINEUX	33 582	48 312	-14 730	-30.5%
PANNEAUX & AUTRES FEUILLUS	26 688	48 990	-22 302	-45.5%
PANNEAUX & AUTRES RÉSINEUX	3 843	6 746	-2 903	-43.0%
TOTAL	69 866	117 161	-47 295	-40.3%

La mise en marché des bois a fortement ralenti en 2025 par rapport à l'année 2024 avec une baisse des volumes mis en marché d'environ 40% par rapport à 2024. Cette situation nous entraîne vers une mise en marché totale rarement obtenue sur le plan conjoint, symptôme de la crise majeure qui est en cour dans l'Outaouais.

Le secteur de la pâte de feuillus a grandement diminué avec le ralentissement du PEÉOL ce qui a ralenti notre erre d'aller. Le projet de cour de transit pour envoyé le bois à Domtar Windsor a pu se poursuivre, mais avec la fermeture de l'usine de sciage résineux de Domtar Maniwaki, les volumes ont dû être livrés un peu plus loin à Mont-Laurier. Le programme a été renouvelé pour 2025-2026, mais la forte majorité des volumes sont accordés à la forêt publique au détriment de la forêt privée.

De plus, les ventes de bois vers l'usine de panneau ont également fortement diminué en 2025 comparativement à 2024. Si une reprise de la production en été était arrivée, l'Office aurait pu vendre un plus grand volume, mais c'est plutôt le contraire qui s'est produit puisque l'usine a procédé durant l'été à une autre réduction de sa capacité de production limitant les volumes supplémentaires vers celle-ci.

Le secteur du sciage résineux a été marqué par l'imposition de 45% de droit de douane divers affectant les usines locales de sciage. L'usine de Domtar Maniwaki n'aura été en fonction qu'environ 10 semaines en 2025 et l'usine du Groupe Crête de Ferme-Neuve a également annoncé des ralentissements de production pour la fin de 2025.

CONSEIL D' ADMINISTRATION

Voici vos représentants formant le conseil d'administration de l'office pour l'année 2025-2026

ADMINISTRATEUR

Gilles Payette
Pierre Bénard
Simon Allen
Gilles Saumur
Benoit Major
Yvon Parker
Guy Joly

TÉLÉPHONE

(819) 449-4045
(819) 449-5949
(819) 334-3437
(819) 465-2207
(819) 449-5710
(819) 463-2831
(819) 467-2955

SECTEUR

1- Grand-Remous, Bois Franc
2- Montcerf-Lytton, Egan Sud
3- Aumond, Délage
4- Messines, Blue Sea
5- Ste-Thérèse, Bouchette
6- Gracefield (Gracefield et Wright)
7- Gracefield (Northfield), Lac Ste-Marie

COMITÉ EXÉCUTIF

Yvon Parker
Président

Benoit Major
1^{er} Vice-président

Pierre Bénard
2^e Vice-président

CONTACTS

Informations :

Secrétariat & comptabilité :

Mise en marché & permis :

Aménagement :

Direction générale :

Infos@opbg.ca

mbellavance@opbg.ca ou cdupras@opbg.ca

mbellavance@opbg.ca ou cdupras@opbg.ca

edube@opbg.ca

sforgetallaire@opbg.ca

NOS HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au Vendredi de 8:00 à 12:00 et de 12:30 à 16:00

Paies de bois : Tous les vendredis de 8:00 à 16:00

Merci de votre collaboration !

RESERVÉ À L'OFFICE

REGARD SUR LE BOISÉE

Publié et rédigé par :

L'O.P.B. Gatineau

Distribution :

Aux producteurs de bois de la Gatineau

Tirage :

1 100 exemplaires

